



Donation D'un % d'un terrain

Par ManuTchao84

Bonjour,

Je viens d'acheter un terrain à 220 000 euros, du coup j'aimerais donné 40% du foncier à ma partenaire de PACS, Est ce que je suis obligé de donner 40% de 220 000 euros ou est ce que je peux tricher sur le montant pour essayer de payer un minimum de taxes ?

Merci d'avance.

Par ESP

Bonjour

C'est impossible, vous ne pourrez pas justifier d'une moins-value alors que vous venez d'acquérir le terrain.

En revanche, vous pourriez lui donner 36% pour rester dans le cadre de l'abattement entre partenaires de PACS, soit 80.724?.

Au delà, Jusqu'à 8 072 ?... 5 %

De 8 073 ? à 15 932 ?... 10 %

De 15 933 ? à 31 865 ?... 15 %

De 31 866 ? à 552 324 ?... 20 %

Par ManuTchao84

Bonjour, et si je fais la donation dans 3 mois par exemple, est ce que dans ce cas là , il n'est pas possible de justifier la moins value du terrain ?

Par yapasdequoi

Bonjour

N'essayez pas de tricher, le fisc va vous redresser...

Par ManuTchao84

D'accord, je vais quand même essayer de lui faire une donation de 40% égal à 80 000 euros.

Je regrette que la notaire nous ai pas conseillé de le faire au moment de l'acte de vente... Je lui avais bien dis !

Par ESP

Agissez en vos âme et conscience.

Un dessaisissement par donation est irrévocable, pas de droit de retour en cas de séparation, pour le terrain comme pour ce qu'il y aura dessus..

Bonne suite